



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018**

### **Convocation du 2 février 2018**

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Stéphane VILLARD, Pascal BLOND, Laurent MAZARD

Excusés :

Absent : Murièle MICHAUD,

Le quorum est atteint : Béatrice Di RAFFAELLE-THUILIER est nommé secrétaire de séance.

---

#### **ORDRE DU JOUR**

*Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 19 octobre 2017 et du conseil du 30 novembre 2017.*

#### **DELIBERATIONS**

##### **1/ DEMANDE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

Monsieur, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation du City Stade, après obtention des devis et descriptifs détaillés.

Il informe que le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 361 186,50 euros HT et le montant de la subvention sollicitée à 70 237,30 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour ce projet

## **2/ ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un logement communal (216 grande rue) est disponible suite à la dédite déposée par M. Jordan Petit-Pierre et Melle Monteilhet Justine.

Après étude des demandes, il propose d'attribuer ce logement à Mme RIVOIRE Christine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 pour, 9 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le choix d'attribuer ce logement à Mme RIVOIRE Christine
- **AUTORISE** le maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document nécessaire
- **AUTORISE** le maire à convenir des modalités qu'il jugera utiles

## **3/ RENOUVELLEMENT CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA FONDATION CLARA**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, les modifications de territoire de prise en charge des animaux de la Société Protectrice des Animaux ;

Vu, la proposition de convention pour l'année 2018 de La Fondation Clara dont le siège social est basé à 47700 PINDERES, Domain de Rabat ;

Vu, la proposition de convention pour l'année 2018 de La Société Protectrice des Animaux du Nord Isère dont le siège social est basé à Lyon ;

Le Maire propose le renouvellement de la convention 2018 avec La Fondation Clara

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 pour, 1 contre et 1 abstention :

- **ACCEPTTE** le renouvellement de la convention pour l'année 2018 avec La Fondation Clara

#### **4/ AVENANT D'ACTUALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU**

Vu, l'avenant n°5 à la convention du 07/05/2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-sociale de Bourgoin-Jallieu ;

Le Maire propose d'approuver les termes de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 pour, 0 contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant N°5 à la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-sociale
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **PREND ACTE** que les recettes seront inscrites au budget 2018.